



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITÉ

## INTERPELLATION

10.01.06

Le 31 mars 2020

### Réponse de la municipalité à l'interpellation « Pour un premier août lumineux et respectueux de l'environnement »

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité a décidé de répondre favorablement à la demande exprimée dans cette interpellation et renonce à des feux d'artifices le 1<sup>er</sup> août prochain. Ce thème a, par ailleurs, déjà fait l'objet de réflexions de la part de l'autorité les années précédentes, y compris avec son homologue blonaysanne, sans parvenir à un consensus.

Elle précise que le but est d'en faire un évènement à la fois plus respectueux de l'environnement et plus centré sur nos traditions et non d'une restriction budgétaire pour « une fête moins coûteuse ». Les sociétés locales soutiennent cette décision et le comité d'organisation en tiendra compte dans l'élaboration du programme de la fête nationale. Il décidera librement de l'utilisation des moyens financiers ainsi libérés.

La population sera également sensibilisée en l'encourageant à renoncer à l'utilisation d'engins pyrotechniques de divertissement et plutôt axer cet évènement sur le patriotisme.

Dans ce même esprit et sous réserve d'une potentielle sécheresse, la coutume du feu traditionnel sera toutefois maintenue.

La municipalité estime avoir ainsi satisfait aux demandes de ladite interpellation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

  
A. Bovay



Le secrétaire

  
J. Steiner